

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGÉREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_18

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancement de grade, ainsi qu'il suit :

Direction /Service	Suppression de poste	Création de poste	Intitulé du poste	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Relation aux habitants		<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	Instructeur titres d'identité	01/03/2026	Création de poste dans le cadre d'un départ en retraite
	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (Catégorie C) Temps complet		Instructeur titres d'identité	01/07/2026	Suppression du poste suite à départ en retraite
	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (Catégorie C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint administratif (Catégorie C) Temps complet	Chargé de vie associative et gestion de salles	01/03/2026	Adaptation du grade suite mobilité interne

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 25 FEV. 2026

ID : 085-200081115-20260210-DEL20260210_18-DE

FILIERE TECHNIQUE					
Moyens Techniques	1 poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Catégorie C) Temps non complet 30/35 ^{ème}	1 poste Adjoint technique (Catégorie C) Temps non complet 30/35 ^{ème}	Agent d'entretien des locaux	01/05/2026	Adaptation du grade suite départ en retraite

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 janvier 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SUPPRIME et CREE les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget,
- CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
23 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 10 FEVRIER 2026
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
 Quorum : 22

Étaient présents : Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Frankie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGHEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHARD – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

Étaient absents : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

Secrétaire de séance : Didier BOUTIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260210_19

Modification du temps de travail d'emplois non permanents

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services pour pallier les surcroits temporaires et saisonniers d'activité et rappelle à l'assemblée sa précédente délibération en date du 30 septembre par laquelle le Conseil municipal a décidé la création d'emplois contractuels.

Afin d'adapter les postes aux besoins des services, les membres du Conseil municipal seront invités à modifier les emplois non permanents selon le tableau ci-après :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emploi et temps de travail	Fonction	Durée et date d'effet	Indice plafond
FILIERE TECHNIQUE					
Direction des Moyens techniques Service Voirie	Accroissement temporaire Article L332-23-1	<u>1 poste</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent d'exploitation des bâtiments	Du 11/02/2026 au 18/05/2026	IM 377
	Accroissement saisonnier Article L332-23-2	<u>1 poste</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent d'exploitation des bâtiments	Du 19/05/2026 au 18/11/2026	IM 377

	Accroissement temporaire Article L332-23-1	<u>3 postes</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent d'entretien espaces publics et propreté	6 mois 01/03/2026	IM 377
	Accroissement saisonnier Article L332-23-2	<u>3 postes</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent hygiène et nettoyage	1 mois 01/06/2026	IM 377
	Accroissement saisonnier Article L332-23-2	<u>3 postes</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent d'entretien	1 mois 01/07/2026	IM 377
Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Famille	Accroissement temporaire Article L332-23-1	<u>1 poste</u> Adjoint technique Ou Adjoint d'Animation (Catégorie C) Temps non complet 30/35 ^{ème}	ATSEM	2.5 mois Du 27/04/2026 au 08/07/2026	IM 377

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L332-23-1 et L332-23-2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- MODIFIE les emplois non permanents créés lors du Conseil municipal du 30 septembre 2025 pour répondre aux accroissements temporaires d'activités tel que listé ci-dessus,
- CRÉE les emplois non permanents pour répondre aux accroissements temporaires d'activités tel que listé ci-dessus,
- DIRE que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget,
- CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
23 févr. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.